



## FEDERATION VOILE AVIRON

### CA du 10 décembre 2006 au Salon Nautique à Paris

Présence : voir liste jointe

11 présents dont 2 pouvoirs

2 excusés

7 absents

Le quorum étant atteint la séance est ouverte

Rappel de l'ordre du jour :

- Préparation de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2006
- Point sur le dossier Assurance/licences
- Présentation du règlement intérieur
- Présentation des activités à venir
- Québec 2008 ; positionnement de la FVA
- Projet de refonte du site Internet et le Forum
- Stage de formation des équipages
- Questions diverses

### A Préparation de l'Assemblée Générale ordinaire

#### 1. Rapport du Président

Il reprendra globalement les termes de l'édito du dernier bulletin

#### 2. Rapport financier :

En corollaire : il est indiqué que les grandes entreprises ou fédérations voient leurs comptes éventuellement « épluchés » par des comptables entre la fin de l'exercice comptable et l'assemblée générale ; un délai de trois mois semble nécessaire entre la clôture des comptes et l'AG.

Dans la perspective de procéder à l'arrêt des comptes 2005, une modification de l'année comptable est proposée pour se caler du premier octobre à fin septembre

Vote à main levée : unanimité des voix pour.

Au 1er janvier 2006 le relevé des comptes est de 3790 euros

Rappel d'adhésion de la FVA à l'Atlantique Challenge (100 euros)

Il a été nécessaire de rembourser les avances faites par JEMVAR (dépliants) et TREISOUR (assurance)

#### Prévisionnel 2007 :

Le budget prévisionnel 2007 sera présenté conformément à la proposition jointe ; aucun investissement lourd n'est envisagé pour 2007.

Les demandes de subventions seront initiées pour 2008 (Québec - Fonctionnement - Formation)

-mettre en place abandon de créance pour les déplacements et frais en cas de mission, les formulaires seront établis par Guy

-frais Atlantique Challenge exercice 2007 (env 150 euros) à imputer en charges exceptionnelles

## B. Assurance et Licences

Deux points sont évoqués :

1. Il faut faire voter le montant de la licence (assurance + cotisation fédérale) qui sera adaptée pour l'année 2007 avec comme objectif de limiter son évolution au cours des années à venir. Compte tenu de la politique conservatoire affichée pour 2006 et 2007 (peu ou pas de dépenses de fonctionnement), le montant de la cotisation fédérale doit être limité pour garder un maximum d'attraction vis à vis des indécis au regard de la forte cotisation FFV. Une proposition à 10 ou 11 € sera présentée lors de l'AG
2. licence temporaire  
Le besoin d'une licence temporaire individuelle est avéré pour prendre en compte les éventuelles participations de membres à des grands rassemblements ou pour des sorties d'opportunité au sein des associations ; la licence sera proposée à 1 euro par jour  
Vote à main levée : unanimité

La Cotisation fédérale sera proposée à 50 euros pour les associations (collège A) et 35 euros pour les bateaux du collège B.

La cotisation fédérale collège B comporte obligatoirement une (1) licence avec assurance pour le propriétaire/patron du canot concerné. Les équipiers éventuels devront prendre une licence individuelle annuelle ou temporaire.

Les licences seront établies pour une saison de début septembre N à fin septembre N+1. Cette définition est maintenant callée sur l'année administrative pour le fonctionnement de la fédération et la clôture des comptes.

De même, les cotisations associatives payées après le 1er septembre N seront valables pour l'exercice N+1 se terminant le 30 septembre N+1.

La partie cotisation des licences payées au cours de l'année 2006 est exceptionnellement valable jusqu'en sept 2007.

Il est rappelé que les licences individuelles sont nominatives (et doivent être visées par un médecin) et que tous les membres navigants des associations du collège A doivent prendre une licence pour être couverts par l'assurance en navigation.

Ceci veut dire que le nombre de licences prises par cette association ne se limite pas au nombre d'équipiers que peut embarquer son (ses) bateaux (15 pour une Bantry). Il ne peut cependant pas être inférieur à un équipage complet (15 pour une Bantry).

Il appartient à chaque association de déclarer à la FVA le nombre de ses adhérents navigants et de communiquer au secrétariat toutes informations nominatives nécessaires à l'établissement des licences.

### Quelques Exemples : (calculs établis sur la base d'une licence à 10€)

(1) Une association A (qui fait naviguer une yole de Ness) a payé le 01 juin 2006 une cotisation de 50 € comme membre de la FVA, sans licences individuelles.

(2) Une association B (qui fait naviguer une Yole de Bantry) a payé le 05 août 2006 une cotisation de 50€ et 100€ pour les licences de ses 20 membres (20 licences à 5€). soit 150 €.

(3) Une association C (qui fait naviguer une Yole de Bantry) a payé le 06 Aout 2006 une cotisation de 50€ et 50€ pour 10 licences soit 100 €.

(4) Une association D (qui fait naviguer une Yole de Bantry) a payé le **15 Septembre 2006** une cotisation de 50 € et 75 € pour les licences de ses 15 membres (15 licences à 5€). soit 125 €.

(5) Un propriétaire de canot VA a adhéré à la FVA en versant la cotisation de 35€ le 01 octobre 2006

### Ce qui sera fait en 2007 :

- (1) L'association A règlera sa cotisation 2007 (50€) et les licences de ses adhérents, avec un minimum de 10 licences (100€), soit un total de 150€ si 10 adhérents (un équipage complet).
- (2) L'association B règlera sa cotisation 2007 (50€) et le complément assurances des 20 licences 2006 (100€), soit 150€, (si elle n'a pas recruté de nouveaux membres en 2007 !!).
- (3) L'association C règlera sa cotisation 2007 (50€), le complément assurances des 10 licences 2006 (50€) et les 5 licences complètes (50€) non payées en 2006, soit un total de 150€, (Une bantry= 15 équipiers)

- (4) L'association D réglera uniquement le complément d'assurance de ses 15 licences, soit 75€. Sa cotisation, payée après le 1<sup>er</sup> Septembre 2006 est comptabilisée en 2007.
- (5) La cotisation du propriétaire et sa licence restent valables jusqu'à fin septembre 2007. Il devra toutefois régler les licences (10€ annuels ou temporaires) de ses équipiers éventuels embarqués lors des manifestations FVA.

## **C Règlement Intérieur**

Le règlement intérieur a fait l'objet de beaucoup d'échanges au cours des dernières semaines qui ont précédé le CA. Les membres du CA en ont pris connaissance et son approbation est à l'ordre du jour de l'AG. Sans revenir sur son étude complète, quelques points ont fait l'objet de discussions et propositions complémentaires qui seront soumis au vote de l'AG :

- (1) pouvoir votatif : Proposition d'une voix pour 10 licenciés
- (2) procuration : Pas plus de deux pouvoirs
- (3) article 46 : Supprimer membre de moins de 14 ans  
Validité de la licence : du 1er septembre (année N) au 30 septembre (année N+1)
- (4) article 30 : Supprimer la paragraphe 2

Dans la mesure où ce règlement sera agréé lors de l'AG 2006, il sera nécessaire de prévoir une AG extraordinaire en 2007 pour modifier les statuts afin de les rendre conformes au règlement intérieur.

## **D Programme d'activités à venir 2007 - Québec 2008**

- Semaine du golfe 2007 : du 14 au 20 mai (inscription sur site semaine du golfe)
- Tall Ships' Race à Toulon du 21 au 24 juillet pour les yoles méditerranéennes et (quelques autres volontaires )
  - Animation sportive sur les yoles pour les équipiers des grands voiliers
  - Régates et animations traditionnelles pendant trois jours
- Route de l'amitié : du 27 juillet au 4 août : Navigation d'une armada de 150 bateaux environ qui en 8 jours longe la Bretagne sud depuis Audierne jusqu'à la Roche Bernard

Activités 2008 :

- Atlantique challenge : faut-il former un équipage français ? quelle sera la représentation française acceptée par les finlandais ?
- Rassemblement FVA à l'ascension 2008 : Emile y travaille
- Brest et DZ 2008
- Québec 2008 : problème de formation des équipages. Dominique prépare un courrier vers les organisateurs, pour bien ficeler le règlement et préparer un dossier de demande de subvention vers la J&S et le ministère de la culture.

## **E refonte site Internet**

Il n'y a pas d'urgence pour la refonte du site, Jean- Patrick demande que les membres du CA utilisent le forum mis en place

## **E Stages de formation**

Dominique fera de la formation un des principaux thèmes de l'année 2007

Il faut organiser un stage de chef de bord en Méditerranée et/ou en Bretagne le plus rapidement possible pour valider le plan de formation établi par la commission formation.

L'objectif est bien entendu d'obtenir à terme une validation de la J&S, mais à court terme de donner une cohérence à notre démarche et de commencer à faire un rapprochement entre licence fédérale et navigation.

Pour des raisons de calendrier les vacances de Pâques seraient retenues pour ce stage ; il est nécessaire qu'une association prenne en charge l'organisation matérielle.

#### **F. Remboursement de frais :**

Notre participation à la vie fédérale est totalement désintéressée.

Outre les remboursements demandés par les membres du CA pour certains déplacements, chacun peut rapporter au niveau de ses impôts le montant des frais de déplacement occasionnés par les différentes réunions annuelles programmées par la fédé (CA, AG ; autres).

Le fait de ne pas faire supporter ces déplacements par la fédé est généreux mais cette situation peut toutefois être considérée comme un don de créance à la FVA qui établira un reçu pour une éventuelle déduction des impôts de chaque intéressé. Le trésorier proposera un formulaire type qui sera accessible sur le site Internet de la FVA.

Dominique clôture le CA en demandant plus de participation de la part des membres du conseil aux différents travaux.

Dominique Chaignon  
Président

Jean-Pierre Journeau  
Secrétaire